

## **La survie du passé simple**, Emmanuelle Labeau, Le Monde, Tribune, 1er septembre 2018

Une rémission pour le passé simple ? Ces derniers mois, des littérateurs, comme Alain Borer, des politiques, tel le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, sont accourus à son chevet, inquiets de sa potentielle disparition, notamment dans l'enseignement. En réalité, l'extinction du passé simple est discutée par les linguistes depuis plus d'un siècle. Si bien que la bonne question est plutôt : comment expliquer sa survie ?

Pour comprendre sa position actuelle, il faut décrire sa fortune dans l'histoire du français par la lunette déformante de l'écrit. Si la littérature épique, destinée à la performance orale, privilégie le présent pour transmettre la vivacité du récit (une technique parfois rapprochée de celle des commentateurs sportifs), le passé simple, en ancien français, remplit de multiples fonctions. Il peut indiquer un parfait (le résultat présent d'une action passée), rôle ce jour dévolu au passé composé : " Et si je ne bu puis hui matin / Ne mangeay c'une soupe en vin " - " et ainsi je n'ai pas bu depuis aujourd'hui matin et n'ai mangé... " - (Miracles de Notre-Dame par personnages, XIVe siècle). Le passé simple peut exprimer un antérieur comme le plus-que-parfait : Reconnut les chevaliers de pris / Et la maisnie que ses peres norri - " Il reconnut les chevaliers de valeur et la maisonnée que ses pères avaient nourris " - (Ami et Amile, XIIIe siècle). Il traduit aussi un passé non délimité, domaine actuel de l'imparfait : " Riche om fut, de grant nobiliet " - " il était un homme riche... " - (La Vie de saint Alexis, XIe siècle). Il exprime enfin une situation présentée comme achevée, sa valeur actuelle.

L'avènement d'autres genres littéraires, comme les chroniques, requiert une temporalité plus rigoureuse propice au passé simple, qui connaît son apogée en moyen français (du XIVe siècle au début du XVIe siècle). A la même époque, l'invention de l'imprimerie entraîne une spécialisation du passé simple à l'écrit alors que l'ancrage dans l'actualité du passé composé – il offre une vue rétrospective – le favorise à l'oral.

En parallèle, la complexité morphologique du passé simple provoque des hésitations, comme chez nos écoliers d'aujourd'hui ! L'emploi vulgaire va favoriser une régularisation par la terminaison en " is " comme dans la chanson du Compère Guilleri : " et Guilleri tombit ! ". Mais les grammairiens rejettent cette facilité. Les arbitres du bon usage tel -Vaugelas (1585-1650) conseillent, dans le doute, de s'abstenir et d'utiliser le passé composé. On tentera bien de légiférer en créant la règle dite " des 24 heures ", selon laquelle le passé simple s'emploie si la situation est distante d'une nuit. Mais elle ne sera qu'approximativement suivie, et l'association quasi systématique du passé simple avec " hier " au XVIIe siècle se retourne complètement en deux siècles. A l'époque moderne, en effet, le passé simple est devenu une forme réservée à l'écrit – voire à certains genres – et au régionalisme méridional ou de l'Ouest. On comprend donc que les linguistes du début du XXe siècle se soient interrogés sur la survie de la forme...

Persistance

En fait, le passé simple doit sa persistance à ses caractéristiques inédites. Temporellement, c'est un passé qui localise un événement à un moment de référence antérieur à l'énonciation, comme l'imparfait. Toutefois, il diffère dans sa manière de présenter la situation (ce que les linguistes nomment -l'" aspect ", de ad specere : " regarder à "). Quand l'imparfait la présente dans son déroulement sans indication des bornes initiale et finale (Quand Pierre arriva, Marie téléphonait = était en train de téléphoner), le passé simple la présente -bornée (Quand Pierre arriva, Marie téléphona = se mit à téléphoner). Avec l'imparfait, l'arrivée de Pierre interrompt une conversation entamée ; avec le passé simple, le coup de fil -début seulement une fois Pierre arrivé.

La menée à terme de la situation au passé simple rend ce temps propice à l'expression de la succession, et donc de la narration. Contrairement à l'anglais, qui marque systématiquement l'opposition aspectuelle par les formes simples et composées en " ing ", le français n'enregistre cette distinction que dans le passé. Ainsi, dans le futur, la même forme (quand Pierre arrivera, Marie téléphonera) exprime aussi bien une situation bornée (une fois que Pierre sera là, Marie téléphonera) qu'une situation en cours (au moment de l'arrivée de Pierre, Marie sera au téléphone). Le passé simple présente donc un profil unique – et irremplaçable – dans le système verbal.

L'imparfait narratif cher aux Goncourt n'a pas gagné l'oral : " Enfin arrivait le 9 Thermidor et la délivrance " (Germinie -Lacerteux, 1865). Et pour une bonne raison : la présentation d'action non bornée fournie par l'imparfait s'oppose frontalement à la progression narrative. La rédaction de L'Etranger, d'Albert Camus, au passé composé n'a pas fait école non plus : normal, puisque ce temps offre une vue rétrospective depuis l'actualité. Devant l'inadéquation des passés, la langue s'est essayée au présent et au futur. Toutefois, l'utilisation du premier aplatit les oppositions temporelle et aspectuelle (quand Pierre arrive, Marie téléphone). Quant au futur des historiens (Deux jours plus tard, Napoléon sera sacré empereur), il ne fonctionne que dans certains registres.

Vu ces limitations, l'usage va chercher plus loin... Les formes périphrastiques en " aller " se mettent à la narration (Lors d'un voyage en Iran, il va se convertir et devenir un " intellectuel musulman "). Ici, le mouvement spatial initial se transforme en mouvement narratif prospectif propice à la progression... mais l'outillage manque de légèreté !

Aucune alternative ne remplaçant parfaitement le passé simple, celui-ci se maintient dans la narration. Le linguiste -Lucien Foulet (1873-1958) lui promettait un bel avenir dans la littérature et surtout dans la presse. On y retrouve en effet toujours ce temps, qui par ailleurs conquiert de nouveaux -domaines, comme le storytelling en publicité. Ainsi va la longue agonie du passé simple en français...